



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET
DU 29 OCTOBRE 2025**

Convocation du 22 octobre 2025 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Geneviève MONATTE-ALONZI, Brigitte PERRIN, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY et Christine VALENTIN

Etait excusé : M. Daniel PICOT

Secrétaire de séance : Mme Liliane CESANO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

Nombre de pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2025-40 – MODIFICATION DE L'ADRESSAGE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L 2121-30 ;

Vu la délibération n° 03/2024 du conseil municipal du 19 janvier 2024 portant adressage de la commune et dénomination des voies et lieux-dits ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a procédé en 2024, au déploiement de l'adressage sur l'ensemble du territoire communal.

Cette démarche, menée conformément aux obligations réglementaires et en collaboration avec les services compétents, visait à attribuer une adresse précise à chaque habitation, commerce et bâtiment, afin de faciliter l'intervention des services d'urgence, la distribution du courrier, ainsi que les livraisons et démarches administratives des administrés.

Depuis la mise en œuvre de ce nouveau système d'adressage, un habitant a signalé à la mairie un problème d'accès pour les livreurs.

Afin de garantir la logique et la fiabilité du plan d'adressage communal, il est donc nécessaire d'apporter un ajustement.

Le Maire propose donc la création de l'adresse suivante au lieu-dit Frontès :

N°	Adresse	Section	N° cadastral
6	Rue du Chomet	G	711

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la création de l'adresse telle que décrite ci-dessus ;
- charge le maire de procéder à l'enregistrement dans la base adresse nationale et à informer l'administré concerné de cette modification.

Fait et délibéré à Monlet, le 29 octobre 2025

la Secrétaire de séance,



Liliane CESANO

le Maire,



Philippe RITTER